

Contrat de Rénovation Urbaine 01 « Citroën-Vergote »

Compte-rendu de la réunion CRDT-CRU

23/11/2018

Modification de programme n°1 (MP1)

Personnes présentes :

Membres ou représentants :

Dussart Corentin (BBP), Berlanger Mathilde (BBP), Rob Kätti (BBP), Demulder Charlotte (BBP), Kokken Charlotte (SAU), Mulkers Caroline (BUP), Piereuse Philippe (BUP), Destrument Lionel (BUP), Maryna Ringayen (Bruxelles Mobilité), Therry Lynn (Bruxelles Logement), Boland Philippe (Bruxelles Environnement), Calo Alessia (Studio Paola Vigano), Lemaire Sylvie (Ville de Bruxelles), ItschertPhilippe (Ville de Bruxelles), Delhove Hervé (Ville de Bruxelles), Kinnaer Arnaud (Ville de Bruxelles), Jacobs Ellen (Molenbeek-Saint-Jean), Badiou Océane (Molenbeek-Saint-Jean), Schelfhout Gauthier (Molenbeek-Saint-Jean).

Excusés : Nguyen Thi Phuong Thao (Bruxelles Mobilité).

Président de la réunion : Deroover Samuel (Cabinet Vervoort)

Annexes : (1) Liste de présence ; (2) Présentation PPT ; (3) Tableaux récapitulatifs du budget.

Le quorum est atteint. Le Comité délibère donc valablement.

Remarque : Maryna Ringayen représentant Bruxelles Mobilité est présente à titre d'observatrice et ne dispose pas d'un mandat décisionnel.

1. Introduction

Les CRU peuvent être modifiés entre le 6^{ème} et le 36^{ème} mois. Pour rappel, les modifications peuvent porter sur

- des ajustements budgétaires,
- des modifications de pilote de projets,
- des modifications de certains projets.

L'objectif de la réunion est de consulter la CRDT-CRU afin que le BBP remette une proposition de première modification de programme du CRU 01 au Gouvernement pour mi-février 2019.

Le CRDT-CRU remet un avis consultatif non contraignant au Gouvernement au moment de la proposition de modification de programme à celui-ci. Il est rappelé que tous les acteurs peuvent soumettre une modification de programme.

Cette réunion de la CRDT-CRU représente aussi l'opportunité de discuter des projets en général et de leur avancement.

La modification du programme ne sera *a priori* pas soumise à l'enquête publique et ne fera pas l'objet d'un rapport d'incidences environnemental.

Une assemblée générale sera organisée après le passage au gouvernement du programme modifié.

Des Comités de pilotage peuvent être organisés avant le passage au gouvernement.

Ce compte-rendu servira de base à l'élaboration d'un avis sur la première modification de programme du CRU par le BBP. Un projet d'avis sera transmis à la CDRT-CRU en décembre et l'avis sera adressé au Gouvernement pour la mi-février.

2. Présentation des modifications envisagées et discussion

La présentation des différentes modifications par Deroover Samuel est reprise ici succinctement, la présentation PPT est consultable en annexe.

• 1.5 - Nouveau passage entre équipement et av. Héliport

Présentation

L'opération passe du statut d'« opération CRU » à « opération à initier ». En l'absence d'un porteur de projet il n'est pas intéressant de maintenir l'opération en opération directement subsidiée par le CRU. Pour autant la conserver en « opération à initier » permet de continuer à nourrir la réflexion planologique. Un outil comme un PAD-Plan d'Aménagement Directeur pourrait pousser à la mise en œuvre de ce projet.

Commentaires

La **SAU** demande à ne plus être pilote de l'opération.

Deroover Samuel du Cabinet Vervoort répond que le statut « opération à initier » permet de ne pas changer le pilote, sans trop impliquer la SAU.

Ajout par rapport à la réunion CRDT-CRU

Pour répondre à la demande renouvelée de la SAU (mail du 06.12.2018) de ne pas figurer comme pilote, le **BBP** propose de n'indiquer aucun pilote.

• 1.10 - Monument au Travail et Parc sur l'eau

Présentation

La modification vise une diminution de budget de 1.250.000€. Le prix au mètre carré a été surestimé et une discussion avec le Port de Bruxelles a mis en évidence que la création d'un ponton est « optimiste ».

Toutefois, le budget de coordination de Bruxelles Mobilité est maintenu et réalloué au niveau global des CRU.

Commentaires

Aucun.

Présentation – ajout par rapport à la réunion CRDT-CRU

Pour répondre à la demande de Bruxelles Mobilité de conserver son budget de coordination à l'échelle globale de l'opération, le **BBP**, la **DRU** et le **Cabinet** proposent

- pour l'opération 1.10 Monument au Travail :
 - o 1.128.400€ sont transférés au profit de l'opération 2.7 Equipement derrière le siège social du Port (cf. ci-après),
 - o pour atténuer cette perte, les 124.306€ de budget CRU de l'opération 1.11 Allée Verte sont repris
 - o globalement, le budget est diminué de 1.004.094€, pour arriver à un montant global de 4.130.075€,
- ET pour l'opération 1.11 Allée Verte : le budget Beliris est maintenu (1.243.060€), l'opération passe de « CRU-Beliris » à « Beliris ».

• 2.4 - Interface T&T – avenue du Port

Le projet d'enlèvement de la grille classée a peu de chance d'aboutir, l'idée est donc de modifier le programme, de maintenir la grille. La fiche continuera de parler d'ouverture visuelle, mais plus physique.

Commentaires

Aucun.

• 2.5 & 2.6 - Nouveaux logements rue de Ribaucourt et rue Ulens

Présentation

L'opération passe du statut d'« opération associée » à « opération à initier ». Le Fonds du Logement signale être dans l'incapacité de maintenir le planning CRU, vu la difficulté d'acquérir les droits réels.

Commentaires

Molenbeek demande si l'idée est bien de conserver les deux opérations.

Deroover Samuel du Cabinet Vervoort répond que oui, seuls les délais changent.

• 2.7 - Equipement derrière le siège social du Port

Présentation

L'opération passe du statut d'« opération à initier » à « opération mixte » et la Région reprend le pilotage à la place de la SAU qui assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'idée est de dégager un budget CRU dédié au développement d'une salle de spectacle, qui sera exploitée par le Magasin 4. La reprise du budget CRU de l'opération 1.5 et d'une partie du budget CRU de l'opération 1.10 le permet. L'objectif est de désigner un bureau d'étude début 2019.

Le projet comprendra également des équipements du Port de Bruxelles dont le budget, à leur charge, est à définir.

Enfin signalons qu'une étude est en cours sur le montage financier et architectural (SAU et Ville de Bruxelles) sur l'implantation du centre de prévention et de nuit de l'asbl TRANSIT.

Commentaires

Aucun.

Ajout par rapport à la réunion CRDT-CRU

La SAU souhaite rester pilote.

3. Etat des lieux des autres opérations

• 1.1a & 1.1b - Le Parc Maximilien

Deroover Samuel du Cabinet Vervoort dit que s'il n'y a actuellement pas de modification envisagée concernant l'aménagement du Parc Maximilien, pour autant la réunion de la CRDT-CRU ne doit pas faire l'impasse sur le sujet. Bruxelles Environnement souhaite être gestionnaire s'il prend en charge l'aménagement et la Ville de Bruxelles veut garder la gestion. Il faudrait trouver un consensus pour faire avancer le projet.

Bruxelles Environnement relève avoir une volonté de cohérence aménagement/gestion, particulièrement avec la présence de la Senne à remettre à ciel ouvert. Une volonté de vision globale.

La **Ville de Bruxelles** relève que, le postulat du Collège actuel est le co-pilotage des études et travaux.

Deroover Samuel du Cabinet Vervoort signale que la position actuelle de la Ville de Bruxelles n'est pas soutenable. Si la ville veut assurer la gestion, elle doit assurer la maîtrise des études et des travaux. Il propose que les (nouveaux) Cabinets concernés se réunissent en décembre afin de se positionner clairement par rapport à l'aménagement et la future gestion du parc.

• 1.3 La dalle Héliport

Deroover Samuel du Cabinet Vervoort relève qu'il s'avère que la ville ne serait peut-être pas propriétaire de la dalle Héliport et a bien reçu la demande de modification de l'opération faite par la ville à cette suite. Pour autant, il est important de maintenir cette opération pour la cohérence de l'aménagement avec le parc.

La **DRU** signale qu'elle n'a pas pu obtenir les informations de propriété auprès de la Ville et a fait d'initiative une demande au Cadastre qu'elle doit encore traiter (document important à parcourir). Elle met en avant un problème de communication avec la Ville de Bruxelles.

La **Ville de Bruxelles** remet en question le maintien de cette opération s'il s'agit d'une propriété privée (sauf deux appartements du CPAS). Elle s'engage à envoyer à la DRU les informations concernant la propriété de la dalle. Elle demande également une cohérence avec le PAD.

Bruxelles Environnement, afin de maintenir le projet de potager/espace vert sur dalle, demande que le statut de la dalle soit clarifié quant à une occupation et une gestion publique via convention ou via obtention d'un droit réel par emphytéose.

• Beliris – Avenant 13

La **SAU** demande si l'avenant 13 est plus claire et s'il y a assez pour l'ensemble des CRU.

Deroover Samuel du Cabinet Vervoort répond que les budgets sont là et que les budgets CRU demandés (rue Picard et allée verte) ont été obtenus.

- **Périmètre de préemption**

La **SAU** demande ce qu'il en est de la mise en place d'un nouveau périmètre de préemption, et s'il vise les parcelles Ziegler.

La **DRU** signale qu'un périmètre de préemption a été adopté. Il ne couvre pas la parcelle Ziegler, mais son extension sera étudiée.

- **3.1 - Appel à projets intercommunaux socio-économiques**

Molenbeek met en avant que le règlement pour l'appel au projets socio-économiques est approuvé par le Collège et sa volonté de lancer l'appel en même temps que la Ville de Bruxelles pour une meilleure coordination. La commune signale la présence d'un nouvel agent responsable de la « vie sociétale » : Océane Badiou.

La **Ville de Bruxelles** signale que le règlement pour l'appel à projets socio-économiques passera au Collège au mois de décembre.

Contacts

MATHILDE BERLANGER
T+32 2 435 43 63
mberlanger@perspective.brussels